

REGLEMENT

Article 1 : L'ORGANISATEUR

L'association **De l'écrit à l'écran** organise un concours de scénario de court-métrage « De l'écrit à l'écran », dans le cadre de la 8ème édition du festival qui se déroule du 18 au 24 septembre 2019.

Article 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours de scénario de court métrage « De l'écrit à l'écran » 2019 récompense un scénario adapté librement d'une nouvelle :

« La tâche de sauce » de Nicolas ANCION, extraite de « Nous sommes tous des playmobiles », Editions LES IMPRESSIONS NOUVELLES 2017 (Belgique).

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent règlement est mis en ligne sur le site www.delecritalecran.com ainsi que le formulaire d'inscription au concours.

Le texte de la nouvelle (format pdf) sera mis en ligne sur le site à le 13 juin à 20h30.

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans de nationalité française ou européenne, résidant en France ou en Europe.

Le participant déclare être l'auteur de l'œuvre inédite soumise, par ses soins, au concours de scénario de court métrage « De l'écrit à l'écran ».

Le scénariste s'engage à ne pas envoyer l'œuvre qu'il présente à d'autres concours pendant la période du concours « De l'écrit à l'écran » et à ne pas retirer son scénario du concours avant la date d'attribution du prix.

Il est entendu que les scénarios remis au jury du concours et le scénario lauréat ne pourront faire l'objet d'une exploitation commerciale sans l'accord préalable des éditions Les Impressions Nouvelles.

Article 4 : PARTICIPATION ET DATE LIMITE DE REMISE DES DOCUMENTS

Les participants doivent fournir les pièces suivantes, non manuscrites :

- Une fiche d'inscription
- Un CV du ou des auteurs
- Un synopsis du scénario ne dépassant pas une page
- Une note d'intention du ou des auteurs
- Un scénario n'excédant pas **20 pages, typographie Times New Roman en taille 12**, sur une seule face (il est vivement recommandé de respecter une bonne mise en page).

Les participants doivent envoyer l'ensemble du dossier **avant le 01 Août à minuit par mail à info@delecritalecran.com en format PDF ou à défaut et par courrier simple, non recommandé, en 2 exemplaires (excepté pour la fiche d'inscription) à l'adresse suivante :**

DE L'ÉCRIT A L'ÉCRAN - Maison des services publics, 1 avenue Saint Martin, 26 200 MONTELIMAR

Toute pièce manquante implique la nullité de la demande de participation.

Article 5 : CARACTERISTIQUES DE L'ŒUVRE PRESENTEE

- L'auteur doit adapter librement la nouvelle proposée par l'organisateur
- Le texte doit être rédigé en français
- Le scénario présenté peut être écrit par plusieurs auteurs
- Chaque auteur ne peut proposer qu'un seul scénario

Article 6 : SELECTION

Tous les scénarios proposés au concours seront soumis au comité de présélection, constitué de membres de l'association *SEQUENCES 7*, qui établira la liste de 5 finalistes. Ceux-ci seront informés individuellement du résultat de la présélection par mail.

Les résultats seront également communiqués au cours d'une conférence de presse du 05 septembre (date à valider) et sur le site de www.delecritalecran.com ainsi que par voie de presse.

Les scénarios non retenus ne seront pas retournés.

Article 7 : LE JURY

Le jury des personnalités du festival se réunira entre le 18 et le 24 septembre et désignera parmi les 5 finalistes, à la majorité de ses membres, le scénario vainqueur du concours pour l'année 2019.

Le nom du lauréat sera proclamé à l'occasion de la soirée « De l'écrit à l'écran » le 24 septembre à 21h sur la scène de l'auditorium Petrucciani à Montélimar. La décision du jury est sans appel.

Article 8 : DOTATION

Le lauréat est primé pour la réalisation du film de :

- Une dotation en **industrie technique** par la Société **PAPAYE** (valorisation à hauteur de **5 000 €** de matériel électrique et machinerie...) <http://www.papaye.com>

- Une dotation par l'association de scénaristes **SEQUENCES7** :

• un atelier "week-end" consacré à un point spécifique de l'écriture (note d'intention, pitch, outil dramaturgique...) Le lauréat pourra, s'il le désire, transformer cette dotation en un avoir sur le montant d'un atelier "long" de développement de projet.

• une adhésion annuelle à Séquences7 qui donne accès à des master class, à des ateliers gratuits et à des réductions sur les ateliers payants de Séquences7, à des rencontres avec les autres organisations professionnelles du scénario.

• une place réservée à la soirée pitch-dating scénaristes/producteurs organisée en février.

Le film terminé sera projeté dans une prochaine édition du festival « De l'écrit à l'écran ».

Article 9 : MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

Les organisateurs se réservent à tout moment le droit de modifier ou d'annuler le présent concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 : CONTESTATION

La participation au concours implique la parfaite adhésion au présent règlement. Seul le Président de l'association est habilité à statuer sur les cas non prévus par ce règlement.

Article 11 : ENGAGEMENT DU LAUREAT

Le gagnant du concours autorise **De l'écrit à l'écran** à diffuser et à exploiter à titre gracieux le scénario.

Le scénariste lauréat, s'il le souhaite, peut s'associer à un réalisateur qui bénéficiera de la dotation pour la réalisation du scénario primé. Il doit impérativement en informer les organisateurs du concours et, par ailleurs, s'engage à contacter l'association De l'écrit à l'écran dès qu'il a signé avec un producteur.

Avant la mise en production du film, le lauréat doit établir un contrat de cession de droits audiovisuels entre sa société de production, l'auteur Nicolas ANCIEN et son éditeur. Sans ce contrat, le lauréat et son producteur ne sont pas autorisés à utiliser le texte de l'auteur et la convention ainsi que les avantages consentis s'en trouveraient caducs. Il en serait de même en cas de non respect d'une des clauses sus-citées.

Les auteurs des scénarios primés donnent leur accord pour que leurs noms et photos soient publiés sur tous nos supports de communication.

Article 12 : MENTIONS OBLIGATOIRES

Il est spécifié que devront figurer sur les scénarios remis et sur les génériques de début et de fin des courts-métrages éventuellement réalisés :

D'après la nouvelles « La tâche de sauce » issue de l'ouvrage « Nous sommes tous des Playmobiles » de Nicolas ANCIEN, Ed Les Impressions Nouvelles 2017 dans une taille de caractères au moins aussi favorable que celle utilisée pour les noms les plus favorisés.

La mention « **Lauréat du Concours de scénario du festival De l'écrit à l'écran 2019** » doit apparaître sur tous les supports de communication ainsi qu'au générique du film.



Association DE L'ÉCRIT À L'ÉCRAN

Bureau : 1 rue Marius Milou 26200 MONTELIMAR

Tél 06 72 94 74 38

Siège social : Maison des services publics, 1 Avenue St Martin 26200 MONTELIMAR.

www.delecritalecran.com / direction@delecritalecran.com / info@delecritalecran.com

Siret : 534 393 434 000 20 / APE : 9 001 Z / Licence spectacle : N° 2-110832 / 3-110833